

Mérignac

Des comptes maîtrisés

L'adjoint aux finances a présenté un compte administratif 2011 marqué par un niveau d'investissement record de 19 millions d'euros.



La rénovation de la salle de spectacle du Pin Galant constitue une part importante des dépenses d'équipement en 2011. (Photo O.D.)

Le vote du compte administratif (CA) 2011 constituait lundi soir l'autre gros sujet du Conseil municipal (notre édition d'hier). Alain Anziani, adjoint aux finances, s'est chargé d'en fixer les grandes lignes.

Premier enseignement, ce CA dégage un excédent de 3,5 millions d'euros, soit un résultat légèrement inférieur aux 4,2 millions de l'année précédente. « Il y a une explication: certains projets n'étaient pas prêts en 2010. En démarrant l'année suivante, ils ont fait bondir les dépenses d'équipement de 50 % pour atteindre pratiquement 19 millions d'euros. Un record pour Mérignac ! » Où est allé l'argent ? Dans la maîtrise tout d'abord, avec la rénovation du Pin Galant. Le volet scolaire arrive tout de suite derrière grâce à la reconstruction du groupe scolaire Ferdinand-Buisson. La rénovation de l'hôtel de ville, l'aménagement de la place Charles-de-Gaulle et du parc urbain de Montesquieu complètent, pour l'essentiel, le tableau. Plus de 80 % de ces dépenses d'équipement sont payées par l'autofinancement, c'est-à-dire sans recours à l'emprunt.

Fiscalité locale inchangée

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement sont restées quasiment stables. La hausse générale est inférieure à 1 %. Ces dépenses atteignent 68,77 millions d'euros en volume. Dans le détail, ce sont les charges générales qui augmentent le plus (+3,5 %). « Normal, on ne maîtrise pas leur évolution, a poursuivi l'adjoint aux finances. Elles regroupent principalement les fluides et les matières premières. On a réussi à compenser en récupérant sur d'autres postes de dépenses. » Comme les charges de personnel, qui représentent 60 % de la section de fonctionnement. Pour autant, cette stabilité ne s'est pas traduite par une coupe dans les effectifs.

Alain Anziani a insisté sur le fait que ces résultats avaient été obtenus sans toucher aux taux de fiscalité directe locale (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti). À ce titre, les mêmes taux ont été reconduits dans le cadre du budget primitif 2012.

Durant l'exercice 2011, 59 % des recettes liées à l'impôt foncier bâti relèvent des ménages et 41 % des entreprises. Le produit fiscal direct rapporte 58 % des recettes, soit plus de 47 millions. La fiscalité indirecte a été, quant à elle, dopée par les rentrées liées aux droits de mutation.

Un désendettement

Au nom du groupe EELV, Gérard Chausset s'est félicité de ces bons chiffres traduisant « une gestion saine ». « En réalisant 19 millions d'euros d'investissement, la ville a prouvé qu'elle était un acteur économique important. De plus, en enrichissant son patrimoine, elle assure des lendemains qui ne déchanteront pas trop. » L'élu écologiste a par ailleurs mis l'accent sur le désendettement de 3,4 millions d'euros par rapport à 2010.

Sans remettre en cause les choix de la majorité, la communiste Claude Mellier a estimé que l'augmentation de la capacité d'épargne pourrait permettre davantage d'efforts en direction des familles et de la population. En outre, elle espère que le changement de donne politique conduise à un meilleur soutien de l'État via les dotations versées.

Évidemment, Thierry Millet n'a pas été impressionné par « cette avalanche de qualificatifs flatteurs » sur la gestion municipale. L'élu d'opposition est revenu sur un de ses thèmes favoris : le « matraquage fiscal » asséné en début de mandat. D'autre part, l'importance de l'impôt sur le foncier bâti contribuerait, selon lui, à écorner la compétitivité des entreprises. Alain Anziani a récusé sans insister sur l'expression de son adversaire politique. « Si les gens veulent venir habiter à Mérignac, c'est qu'ils n'ont pas l'impression d'être matraqués fiscalement. » Fin des débats